

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX
Pôle de la proximité
Direction territoriale rive droite
esplanade Charles de Gaulle
33076 Bordeaux cedex

FLOIRAC – ZAC des Quais
AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
2ème Phase

Marché n° 10284U
Titulaire du marché : Entreprise **COLAS Sud-Ouest**

Avenant n° 1

Entre les soussignés

Monsieur Vincent Feltesse, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux, autorisé aux fins du présent acte par délibération n° du Conseil de Communauté du et faisant élection de domicile au siège de la Communauté Urbaine de Bordeaux, Esplanade Charles de Gaulle, 33076 BORDEAUX Cedex,

d'une part,

et

Monsieur Gilles SAUGNAC, agissant en premier lieu, au nom de la société COLAS Sud-Ouest, domiciliée 126, Rue Emile Combes – 33270 Floirac.

d'autre part,

Il a été dit et convenu ce qui suit :

Par marché n° 10284U, en date du 20 août 2010, La Communauté Urbaine de Bordeaux a confié au groupement COLAS Sud-Ouest / FAYAT TP les travaux du lot 2 "Voirie et réseaux divers" portant sur la création de la deuxième phase de la ZAC des Quais à Floirac.

Ce marché, à prix unitaires, est d'un montant initial de 2 595 991.30 € HT soit 3 104 805.59 € TTC.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier :

- le montant du marché suite à des variations des quantités de certains prix unitaires prévus au détail estimatif du marché et à la création de prix nouveaux nécessaires à la réalisation des travaux modificatifs et supplémentaires.

ARTICLE 2 : VARIATIONS DES QUANTITES DES PRIX UNITAIRES ET CREATION DE PRIX NOUVEAUX

2.1) Variation des quantités des prix unitaires du marché :

Les prix unitaires du marché dont les quantités ont varié en diminution et en augmentation, sont détaillés dans l'annexe 2 au présent avenant.

L'incidence financière des prix unitaires du marché dont les quantités ont varié représente une diminution de :

- 520 825,39 € HT.

Le détail quantitatif et estimatif modifié est fourni dans l'annexe 1.

2.2) Création des prix nouveaux :

Les créations des prix nouveaux, sont les suivantes :

Prix Provisoires suivant OS MOE	U	P.U.	Quantités	MONTANT
PN 01 Couche de forme chaussée et trottoir	m3	38,10 €	11 695,00	445 579,50 €
PN 02 Création escalier en granit	u	1 543,00 €	4,00	6 172,00 €
PN 03 F et Pose de gargouille	ml	318,00 €	67,90	21 592,20 €
PN 04 F et Pose de mur de soutènement	ml	387,50 €	85,00	32 937,50 €
			TOTAL H.T	506 281,20 €
			TVA 19.60 %	99 231.11 €
			TOTAL TTC	505 512.31 €

L'incidence financière de la création des prix nouveaux est de : + **506 281,20 € HT**

ARTICLE 3 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

Compte tenu des incidences financières de l'avenant n°1, le montant du marché est modifié comme suit :

Montant initial du marché :	2 595 991,30 € € H.T.
Variation des prix unitaires :	- 520 825,39 € € H.T.
Incidence des prix nouveaux :	+ 506 281,20 € € H.T.
Sous total avenant :	- 14 544,19 € € H.T.
Nouveau montant hors taxes du marché :	2 581 447,11 € € H.T.
T.V.A (19,6%) :	505 963,63 €
Nouveau montant du marché :	3 087 410,74 € € T.T.C.

Soit : Trois million quatre-vingt-sept mille quatre cent dix euros soixante-quatorze centimes, Toutes Taxes Comprises.

ARTICLE 4 : AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Fait en un seul original.

A, le
Signature de l'opérateur économique
Porter la mention manuscrite
« Lu et approuvé »

A, le
Signature de la personne désignée par le
pouvoir adjudicateur